Séance 3
du Conseil Municipal
Du 08 avril 2024

PROCES-VERBAL

Les membres du conseil municipal installés, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à Monsieur Frédéric DAMBRY de prendre place en qualité de Secrétaire de Séance, ce que le Conseil accepte.
Monsieur Gilbert LACHEVRE doyen de la séance, en charge de la police de l'assemblée, prend place également aux côtés du Maire.
Monsieur DAMBRY procède à l'appel nominal :

Présents : 20	Absents : 11	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie	*Arrivée à 19h08*	
CAVELIER Stéphane		
SINEAU-PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
	GREAUME Hervé	LACHEVRE Gilbert
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
	LECARON Caroline	DELACROIX Bruno
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	LEFEBVRE Joël
	BREANT Marie	VASSE Jean-Marc
VIOLETTE Ghislaine		

1

Monsieur le Maire propose de reconduire les assesseurs habituels, Monsieur Lecarpentier Stéphane et Madame Geslain Fabienne.

1/ COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'activité de la Municipalité dans les instances ; le suivi des principaux dossiers de la commune et les évènements auxquels la Municipalité a participé.
Monsieur le Maire propose que désormais les communications soient intégrées en annexe de l'exposé des motifs afin de pouvoir concentrer la présentation sur les communications les plus importantes.

INSTANCE

20/02 ADM76 : conseil d'administration
Caux Seine Agglo : Bureau stratégique
Caux Seine Agglo : Bureau
Caux Seine Agglo : Conseil communautaire
Conseil d'école maternelle Camille Claudel
22/02 Conseil d'école élémentaire Jean-Loup Chrétien
05/03 Caux Seine Agglo : Bureau
11/03 Caux Seine Développement
- Assemblée spéciale
- Conseil d'administration

12/03 Caux Seine Agglo : Bureau
Conseil d'école élémentaire Luc Ferry
15/03 SPL CinéSeine : assemblée générale
CCAS : conseil d'administration
19/03 Caux Seine Agglo : Commission Finances et outils stratégiques
22/03 Conseil de village de Ricarville
25/03 Caux Seine Développement : assemblée générale
26/03 Caux Seine Agglo : Bureau stratégique
Caux Seine Agglo : Bureau
Caux Seine Agglo : Conférence des Maires
28/03 Caux Seine Agglo : PLUi – GTG communes déléguées
29/03 Caux Seine Agglo : PLUi – GTG bourgs
02/04 Centre de Gestion 76 – conseil d'administration
04/04 Seine Maritime Attractivité : assemblée générale
08/04 Caux Seine Agglo : Plénière du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

SUIVI DES DOSSIERS TERRES-DE-CAUX

21/02 Dossier urbanisme : signature convention servitude commune/GRDF – Lotissement AMEX Site de Fauville
23/02 Dossier CCAS : présentation démarche Villes Amies des Aînés (VADA)
11/03 Dossier Espace médical : réunion avec les services de l'ARS
Dossier PLUi : Groupe de travail – G1/ Fauville-en-Caux : élaboration du règlement
12/03 Réunion ouverture de chantier concernant les bandes multifonctionnelles de Terres-de-Caux à Ypreville-Biville sur la RD 926 par le Département
13/03 Dossier PLUi : Groupe de travail – G2/ communes déléguées : Elaboration du règlement

15/03 Dossier Opération Programmée Amélioration de l'Habitat de Caux Seine agglo : Consultation citoyenne sur le marché de Fauville-en-Caux par le cabinet SOLIHA Territoires en Normandie.
Réunion d'échanges avec la Communauté de communes Côte d'Albâtre sur la thématique : espace santé
Dossier Gestion de l'eau sur la place Gaston Sanson : Etude TAKAHE ELLENY

19/03 Dossier urbanisme : Présentation du cabinet Artefact par Gueudry Construction

22/03 Dossier espace médical : réunion des services Caux Seine : urbanisme et aménagement

23/03 Commission des finances de la commune

25/03 Commission Communale Impôts Directs

28/03 Dossier Ecoles : déjeuner de travail avec les directrices : effectifs prévisionnels

EVENEMENTS

24/02 Concours agricole Albert BOIVINEAU : 96 bovins

15/03 RERS : Conférence de Marie-Hélène DESJARDINS : Les femmes du Littoral

16/03 # Génération 7—Plantons en Terres-de-Caux à Ricarville
Anim'cross inter villages 2023-2024 – Cross à Fauville-en-Caux

16-23/03 Semaine de la Petite enfance « Comme 3 pommes… » *Viens je t'emmène.*

19/03 Caux Seine agglo : Normandie Energies Day
Commémoration du 62ème anniversaire de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et du Maroc

05/04 Caux Seine agglo : TOUS AU COMPOST avec un stand sur le marché de Fauville

23/03 Concert de Strange O' Clock – Jason MIST

26/03 Assemblée générale de la Dynamique commerciale

28/03 Caux Seine agglo – Forum des métiers abbaye du Valasse

30/03 Caux Seine agglo – Salon du savoir-faire local : Abbaye du Valasse

05/04 Spectacle scolaire compagnie OZ

05/04 Visite d'Hortithèque par Virginie CAROLO, Présidente de Caux Seine agglo

06/04 Randonnée « Nettoyons la nature » à Bennetot, organisée par le RERS
Finale départementale festival foot U13F-U13G

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Lavenu, conseillère communautaire, afin de présenter les communications de Caux Seine Agglo :

- ***Approbation du Plan Local d'Habitat en date du 20 février 2024***.

Madame Lavenu rappelle que ce document est prévu pour la période 2023/2029 et permet de donner une indication sur les logements à construire. Pour information, la commune de Terres-de-Caux a un potentiel de construction de 130 logements.

- ***Approbation du SCOT en date du 20 février 2024***.

Madame Lavenu informe que cette approbation intervient après un premier refus de l'Etat pour donner suite au précédent SCOT.

- ***La police municipale a réalisé son bilan d'activité au titre de l'année 2023.***
- ***Rudologie*** :

Madame Lavenu rappelle la mise en demeure reçue par l'agglo pour une mise aux normes de la Déchèterie de Fauville en Caux. Madame Lavenu informe qu'un courrier relatif au déploiement des conteneurs et à l'harmonisation sur Terres-de-Caux a été envoyé par les services de l'agglo.
Madame Violette demande à quelle date seront distribués les conteneurs.
Monsieur le Maire répond que chaque foyer devrait être équipée d'un conteneur d'ici la fin de l'année.
Madame Violette demande le délai d'obtention des composteurs.
Monsieur le Maire précise que les délais sont plus longs et qu'il est nécessaire de s'inscrire.

2/ DELEGATIONS

Monsieur le Maire présente les dernières Décisions qu'il a prises depuis la dernière séance, au titre de ses délégations.

- *2024-06 en date du 13 mars 2024* : ***Destruction des nids d'hyménoptères et frelons asiatiques- Convention avec la société « Destruct' Guêpes » - Année 2024***

  Le Maire de Terres-de-Caux,
  Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Terres-de-Caux en date du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire,
  Vu la proposition des tarifs par la Société Destruct Guêpes pour l'année 2024,
  Article 1 *: Monsieur le Maire décide de renouveler la convention de partenariat avec la société « Destruct Guêpes » pour la destruction des nids d'hyménoptères (guêpes, abeilles, frelons…) sur le territoire de la commune.*
  Article 2 *: A compter du 13 mars 2024, la société « Destruct Guêpes » s'engage à intervenir 7J/7 et dans un délai n'excédant pas 48 heures et sur remise d'un bon de prise en charge. Toutes les prestations seront garanties de résultat durant 1 mois.*
  Article 3 *: La commune de Terres-de-Caux s'engage, en contrepartie, à verser au prestataire, selon les situations, les sommes suivantes :*
  1/ nids de guêpes, frelons, bourdons et abeilles
  - 70 euros pour une destruction de nid à – de 2 mètres.
  - 80 euros pour une destruction de nid entre 2 et 4 mètres.
  - 85 euros pour la destruction d'un nid entre 4 et 8 mètres.
  - 45 euros pour un déplacement sans destruction pour les causes :
  **nid d'abeilles, nécessitant la venue d'un apiculteur.*
  **absence de nid*
  2/ nids de frelons asiatiques
  - Nid entre 0 et 5 mètres de hauteur : 75€
  Prise en charge département : 22.50€. Prise en charge mairie : 52.50€.
  - Nid entre 5 et 15 mètres de hauteur : 95€
  Prise en charge département : 28.50€. Prise en charge mairie : 66.50€.
  - Nid à plus de 15 mètres de hauteur : 170€
  Prise en charge département : 30€. Prise en charge mairie : 140€.

- *2024-07 en date du 14 mars 2024* : ***Demande de DETR 2024- Installation de matériel de vidéo protection sur la commune déléguée de Ricarville***

  Le Maire de Terres-de-Caux,
  Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Terres-de-Caux en date du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire,
  Vu l'arrêté préfectoral 2023-288 du 12 avril 2023 portant autorisation d'exploitation d'un système de vidéo protection
  Vu le rapport d'attribution de FIDP dans le cadre du déploiement de caméras de vidéo protection sur la commune de Terres-de-Caux (Commune déléguée de Ricarville)
  Vu la proposition des tarifs par la Philéas en date du 15/02/2024,
  Article 1 : Monsieur le Maire décide de demander une subvention à hauteur de 40% sur un montant de travaux estimé à 27 204,50€ HT soit 10 881,8€.
  Article 2 : Les recettes correspondantes seront versées sur les crédits inscrits sur le budget 2024

4

- *2024-08 en date du 14 mars 2024* : ***Demande de DETR 2024- Installation de bornes incendie sur les communes déléguées d'Auzouville-Auberbosc et de Saint Pierre Lavis***

  Le Maire de Terres-de-Caux,
  Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Terres-de-Caux en date du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire,
  Vu le RDDECI du Département de Seine-Maritime,
  Vu la possibilité de poser deux bornes incendie afin de compléter la défense incendie de la commune de Terres-de-Caux au Hameau Le Tronçay à Auzouville Auberbosc et Route du village à Saint pierre Lavis,
  Vu la proposition les estimations en date du 14/03/2024,
  ***Article 1** : Monsieur le Maire décide de demander une subvention à hauteur de 40% sur un montant de travaux estimé à 9 232,59€ HT soit 3 693,16€€.*
  ***Article 2** : Les recettes correspondantes seront versées sur les crédits inscrits sur le budget 2024.*

3/ DELIBERATIONS

1. GOUVERNANCE

1 Arrêt du procès-verbal du 19 février 2024

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'arrêter le procès-verbal relatif à la séance du 19 février 2024 et précise que le PV de la réunion du 18 mars sera transmis pour approbation lors de la séance du 27 mai 2024.
Monsieur le Maire soumet la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 19 février 2024,
Convenant à ce titre que les membres du Conseil doivent le valider ou demandent à le rectifier,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
***ARRETE le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 février 2024**.*

Sens des Votes : Unanimité

2. INTERCOMMUNALITE

1 Convention intégration au service commun informatique CSA– Convention n°3

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit délibérer l'intégration des communes de Louvetot et Saint Jean de Folleville au service commun informatique, la commune étant membre de la convention du même service.
Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions des articles L5211-4-2 et suivants,
Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Territoriales et notamment son article 67 codifié au Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L5211-39-1,
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles,
Vu l'article 74 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
Vu les statuts de Caux Seine agglo,
Vu la délibération D.230/12-15 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2015 relative à la création d'un service commun Informatique et Téléphonie,

5

Vu la délibération D.237/12-21 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 relative au renouvellement de la convention pour la période 2022-2026,
Vu la délibération D.11/02-22 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 relative à l'avenant 1 à la convention,
Vu la délibération D.136/06-22 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2022 relative à l'avenant 2 à la convention,
Vu les demandes écrites des communes de Saint Jean de Folleville et de Louvetot
Vu le vote favorable du Comité de pilotage réuni le 23 janvier 2024,
Vu la consultation du Comité de pilotage du 15 janvier 2024,
Vu le projet d'avenant 3 à la convention,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'acter l'intégration au service commun informatique pour la période du 1er juin 2024 au 31 décembre 2026 des communes de Saint Jean de Folleville et Louvetot,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 3 à la convention de service commun informatique et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération,*
- *D'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget 2024 et suivants*

Sens des Votes : Unanimité

3. COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire propose d'approuver les comptes de gestion du receveur municipal.
Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion doivent être approuvés avant les comptes administratifs.

1 Compte de gestion - budget principal 2023

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif du budget principal 2023 approuvé séance tenante,
Considérant que le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif 2023,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la commune de Terres-de-Caux pour l'exercice 2023.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes : Unanimité

2 Compte de Gestion - budget annexe Les Vallons 2023

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif du budget annexe LES VALLONS 2023 approuvé séance tenante,
Considérant que le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif 2023,
Après en avoir délibéré, à ,
APPROUVE le compte de gestion du budget Annexe LES VALLONS de la commune de Terres-de-Caux pour l'exercice 2023.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes : Unanimité

3 Compte de gestion - budget annexe Gendarmerie 2023

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif du budget annexe GENDARMERIE 2023 approuvé séance tenante,
Considérant que le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif 2023,
Après en avoir délibéré, à,
APPROUVE le compte de gestion du budget Annexe GENDARMERIE de la commune de Terres-de-Caux pour l'exercice 2023.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes : Unanimité

4 Compte de gestion – budget annexe Les Londes 2023

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif du budget annexe LES LONDES 2023 approuvé séance tenante,
Considérant que le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif 2023,
Après en avoir délibéré, à,
APPROUVE le compte de gestion du budget Annexe LES LONDES de la commune de Terres-de-Caux pour l'exercice 2023.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes : Unanimité

5 Compte de gestion – budget annexe espace de santé 2023

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif du budget annexe SANTE 2023 approuvé séance tenante,
Considérant que le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif 2023,
Après en avoir délibéré, à,
APPROUVE le compte de gestion du budget Annexe SANTE de la commune de Terres-de-Caux pour l'exercice 2023.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes : Unanimité

4. COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ledun, adjointe en charge des ressources, afin de présenter l'ensemble des éléments relatifs au comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes.
Madame Ledun présente les éléments annexés au présent procès-verbal en annexe 1.

Monsieur le Maire se retire de la séance et passe la présidence de séance à Monsieur Lachèvre, doyen d'âge.

1 Compte Administratif - budget principal 2023

Monsieur Lachèvre soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif 2023 arrêté comme suit :

- *Section de fonctionnement : dépenses : 6 008 922,94 €*
- *Section de fonctionnement : recettes : 7 362 615,43 €*

Soit un excédent de fonctionnement de 1 353 692,49 €

- *Section d'investissement : dépenses : 4 129 218,51 €*
- *Section d'investissement : recettes : 4 694 695,15 €*

Soit un excédent d'investissement de 565 476,64 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif du budget principal de la commune de Terres-de-Caux pour l'exercice 2023.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes : Unanimité

2 Compte Administratif - budget annexe Les Vallons 2023

Monsieur Lachèvre soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif 2023 BA Les Vallons arrêté comme suit :

- *Section de fonctionnement : dépenses : 16 079,71€*
- *Section de fonctionnement : recettes : 16 079,71€*

Soit un résultat de fonctionnement de 0,00 €

- *Section d'investissement : dépenses : 25 926,26€*
- *Section d'investissement : recettes : 0,00€*

Soit un déficit d'investissement de - 25 926,26€
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif du budget annexe Les Vallons de la commune de Terres-de-Caux pour l'exercice 2023.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes : Unanimité

3 Compte Administratif - budget annexe Gendarmerie 2023

Monsieur Lachèvre soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif 2023 arrêté comme suit :

- *Section de fonctionnement : dépenses : 58 299,49 €*
- *Section de fonctionnement : recettes : 319 190,26 €*

Soit un excédent de fonctionnement de 260 890,77 €

- *Section d'investissement : dépenses : 170 299,79 €*
- *Section d'investissement : recettes : 212 220,77 €*

Soit un déficit d'investissement de 41 920,98 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 6 abstentions,
APPROUVE le compte administratif du budget principal de la commune de Terres-de-Caux pour l'exercice 2023.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes :

VASSE Jean-Marc	*POUR*	DUJARDIN Stéphane	*POUR*
COUSIN Sophie	*POUR*	LECARON Caroline	*POUR*
CAVELIER Stéphane	*POUR*	MABIRE Aurélie	*POUR*
SINEAU-PATRY Cécile	*POUR*	LECARPENTIER Stéphane	*POUR*
LACHEVRE Gilbert	*POUR*	SALLO Sabrina	*Absente*
LAVENU Joëlle	*POUR*	DAMBRY Frédéric	*POUR*
DELACROIX Bruno	*POUR*	BELLENGER Laetitia	*Absente*
CRAQUELIN Paule	*POUR*	BUREL Lucie	*Absente*
HUBY Pascal	*POUR*	LEROY Bertrand	*ABSTENTION*
LEDUN Christine	*POUR*	LEFEBVRE Joël	*ABSTENTION*
MYMVCHOD Corinne	*POUR*	GESLAIN Fabienne	*ABSTENTION*
LEPRON Dominique	*POUR*	DEMEILLERS Julie	*ABSTENTION*
GREAUME Hervé	*POUR*	CHEVALIER Romain	*ABSTENTION*
BLOND Éric	*POUR*	BREANT Marie	*POUR*
MICHEL Stéphane	*POUR*	VIOLETTE Ghislaine	*ABSTENTION*
MECHIN Jean-Michel	*POUR*		

4 Compte Administratif – budget annexe Les Londes 2023

Monsieur Lachèvre soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif 2023 arrêté comme suit :

- *Section de fonctionnement : dépenses : 210 893,90 €*
- *Section de fonctionnement : recettes : 209 819,18 €*

Soit un déficit de fonctionnement de - 1 074,72 €

- *Section d'investissement : dépenses : 209 819,18 €*
- *Section d'investissement : recettes : 0,00 €*

Soit un déficit d'investissement de -209 819,18 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif du budget annexe Les Londes de la commune de Terres-de-Caux pour l'exercice 2023.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes : Unanimité

5 Compte administratif - budget annexe espace de santé 2023

Monsieur Lachèvre soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif 2023 arrêté comme suit :

- *Section de fonctionnement : dépenses : 310,00 €*
- *Section de fonctionnement : recettes : 310,00 €*

Soit un résultat de fonctionnement de 0,00 €

- *Section d'investissement : dépenses : 310,00 €*
- *Section d'investissement : recettes : 0,00 €*

Soit un déficit d'investissement de -310,00 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 6 abstentions,
APPROUVE le compte administratif du budget annexe Espace Santé de la commune de Terres-de-Caux pour l'exercice 2023.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes :

VASSE Jean-Marc	*POUR*	DUJARDIN Stéphane	*POUR*
COUSIN Sophie	*POUR*	LECARON Caroline	*POUR*
CAVELIER Stéphane	*POUR*	MABIRE Aurélie	*POUR*
SINEAU-PATRY Cécile	*POUR*	LECARPENTIER Stéphane	*POUR*
LACHEVRE Gilbert	*POUR*	SALLO Sabrina	*Absente*
LAVENU Joëlle	*POUR*	DAMBRY Frédéric	*POUR*
DELACROIX Bruno	*POUR*	BELLENGER Laetitia	*Absente*
CRAQUELIN Paule	*POUR*	BUREL Lucie	*Absente*
HUBY Pascal	*POUR*	LEROY Bertrand	*ABSTENTION*
LEDUN Christine	*POUR*	LEFEBVRE Joël	*ABSTENTION*
MYMVCHOD Corinne	*POUR*	GESLAIN Fabienne	*ABSTENTION*
LEPRON Dominique	*POUR*	DEMEILLERS Julie	*ABSTENTION*
GREAUME Hervé	*POUR*	CHEVALIER Romain	*ABSTENTION*
BLOND Éric	*POUR*	BREANT Marie	*POUR*
MICHEL Stéphane	*POUR*	VIOLETTE Ghislaine	*ABSTENTION*
MECHIN Jean-Michel	*POUR*		

Monsieur le Maire revient en séance pour reprendre la présidence de l'assemblée.
Avant de redonner la parole à Monsieur le Maire, Monsieur Lachèvre tient à l'informer que le compte administratif du budget principal a été adopté à l'unanimité. Il ajoute que c'est une preuve de satisfaction de la gestion financière de la commune de la part des conseillers municipaux et l'en félicite.

Monsieur le Maire remercie le conseil municipal pour l'approbation du compte administratif.
Monsieur le Maire tiens à préciser que les résultats bruts et nets auraient été positifs même sans la vente de l'UTAS. Toutefois, il remercie La vice-présidente du département pour sa force de conviction concernant la nécessité d'installer l'UTAS à Terres-de-Caux, auprès des élus du département.
Monsieur le Maire admet que cette vente permet à la collectivité de poursuivre ses ambitions pour adapter son patrimoine aux missions actuelles de la commune.
Monsieur le Maire ajoute qu'il attend du rapport du schéma directeur immobilier des propositions audacieuses qui devront s'inscrire dans la capacité de répondre aux nouveaux besoins des habitants, des services et des acteurs économiques.
Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit de l'ambition du budget 2024 qui sera proposé au vote.
Monsieur le Maire remercie Mme Ledun Christine, adjointe aux ressources humaines et financières ainsi que les membres de la commission des finances pour le travail qui a été effectué dans le cadre de la préparation du budget 2024.
Monsieur le Maire en profite pour remercier également les services et particulièrement la directrice générale des services et la directrice des ressources pour l'investissement qui a été le leur pour ce nouveau budget dans la nouvelle nomenclature M 57.
Monsieur le Maire explique avoir fait le choix en section de fonctionnement de renforcer les moyens en personnel des services techniques et de service, ainsi qu'en niveau de rémunération – représentant quelque 200K€ en plus - tout en gardant le nécessaire et fragile équilibre, mis à mal par l'inflation et la crise énergétique.
Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'impôts en l'état.
Monsieur le Maire tient à souligner, sur le plan des dotations, combien l'action qu'il a conduite voilà 3 ans auprès de l'AMF par son engagement auprès de David LISNARD comme Maire référent pour l'accompagnement des Communes nouvelles a fini par se traduire par la décision qui était attendue : la garantie du maintien du niveau de DGF pour les communes nouvelles sur recettes d'Etat.

Toutes les communes nouvelles (sauf une) ont eu à se satisfaire de cette décision du gouvernement en loi de finances pour 2024.
Monsieur le Maire indique, sur le plan des investissements, poursuivre le programme principal de la mandature, avec la fin de transformation des équipements scolaires et les études de rénovation des équipements sportifs.
Monsieur le Maire rappelle aussi les programmes d'investissements récurrents à savoir la voirie, la mise en sécurité des voies et des trottoirs, la DECI, les travaux dans les salles municipales, la conclusion du Schéma Directeur Immobilier.
S'agissant des travaux à faire dans les églises, Monsieur le Maire rappelle le nécessaire recours au mécénat auprès des entreprises comme des particuliers, particulièrement les paroissiens.
Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de recours à l'emprunt, et souligne que le produit de cession de l'UTAS est conservé pour les travaux envisagés en 2025.
Monsieur le Maire reconnait que rien ne serait possible sans sa constance et la confiance de ses partenaires financiers, notamment avec l'Etat, ave la Région qui a annoncé les investissements pour l'espace horticole, avec Caux Seine Agglo et son fonds de concours, ainsi que la banque des territoires dans le cadre de PVD sans oublier les opérateurs de l'Etat, tels l'ADEME.
Monsieur le Maire conclut en présentant son ambition pour l'espace santé qui semble être le service de proximité primordial à offrir à la population et précise à cet effet la nécessité de disposer d'un budget annexe.

5. AFFECTATION DU RESULTAT

1 Affectation du résultat – Budget Principal

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Commune de Terres de Caux de l'exercice 2023 séance tenante,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de : 1 353 692,49 €

Pour mémoire prévisions budgétaires : *Virement à la section d'investissement C/023*	*918 890,00 €*
Solde d'exécution d'investissement *Excédent d'investissement de clôture : A*	*565 476,64 €*
Reste à réaliser Investissements : • *Recettes : B* • *Dépenses : C* *Excédent de financement : A+B-C*	 *118 222,71 €* *385 137,22 €* *298 562,13 €*

Les conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

En priorité : *A la couverture du besoin de financement C/1068 :* *Pour le solde* *Rappel de l'excédent d'investissement reporté C/001 :* *A l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :*	 *0,00 €* *565 476,64 €*
	1 353 692,49 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Sens des Votes : Unanimité

2 Affectation du résultat – Budget annexe Gendarmerie

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Gendarmerie de l'exercice 2023 séance tenante,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de : 260 890,77 €

Pour mémoire prévisions budgétaires : Virement à la section d'investissement C/023	0,00 €
Solde d'exécution d'investissement Excédent d'investissement de clôture : A	41 920,98 €
Reste à réaliser Investissements : • Recettes : B • Dépenses : C Excédent de financement : A+B-C	 0,00 € 0,00 € 41 920,98 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 6 abstentions,
DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

<u>En priorité :</u> A la couverture du besoin de financement C/1068 :	 115 653,46 €
<u>Pour le solde</u> Rappel de l'excédent d'investissement reporté C/001 :	 41 920,98 €
A l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	145 237,31 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Sens des Votes :

VASSE Jean-Marc	*POUR*	DUJARDIN Stéphane	*POUR*
COUSIN Sophie	*POUR*	LECARON Caroline	*POUR*
CAVELIER Stéphane	*POUR*	MABIRE Aurélie	*POUR*
SINEAU-PATRY Cécile	*POUR*	LECARPENTIER Stéphane	*POUR*
LACHEVRE Gilbert	*POUR*	SALLO Sabrina	*Absente*
LAVENU Joëlle	*POUR*	DAMBRY Frédéric	*POUR*
DELACROIX Bruno	*POUR*	BELLENGER Laetitia	*Absente*
CRAQUELIN Paule	*POUR*	BUREL Lucie	*Absente*
HUBY Pascal	*POUR*	LEROY Bertrand	*ABSTENTION*
LEDUN Christine	*POUR*	LEFEBVRE Joël	*ABSTENTION*
MYMVCHOD Corinne	*POUR*	GESLAIN Fabienne	*ABSTENTION*
LEPRON Dominique	*POUR*	DEMEILLERS Julie	*ABSTENTION*
GREAUME Hervé	*POUR*	CHEVALIER Romain	*ABSTENTION*
BLOND Éric	*POUR*	BREANT Marie	*POUR*
MICHEL Stéphane	*POUR*	VIOLETTE Ghislaine	*ABSTENTION*
MECHIN Jean-Michel	*POUR*		

6. FINANCES

En préambule, Madame Ledun tient à remercier très sincèrement l'équipe finances à savoir Marie-Laure Vittecoq ainsi que Gaëlle Leclerc et Aurélie Silliard pour leur travail, leur implication, leur réactivité qui permettent de présenter d'abord les comptes administratifs 2023 et les budgets 2024 dans les temps.
Madame Ledun souligne la faculté d'adaptabilité des services notamment avec la mise en place du Règlement Budgétaire et Financier et le passage à la nouvelle nomenclature M 57.

Madame Ledun informe de la création d'un outil budgétaire pluriannuel, le PPI, le plan pluriannuel d'investissement, qui permet d'être un outil dynamique d'aide à la décision, en lien avec le budget de fonctionnement, le budget d'investissement et le schéma directeur qui est en cours d'élaboration. Il s'agit d'un outil de programmation de pilotage financier, il permet de prioriser les actions et de planifier les investissements sur plusieurs années.
Enfin Madame Ledun remercie Carole Hautecoeur pour sa collaboration constante.

Madame Ledun présente les éléments relatifs au budget principal et annexés au présent procès-verbal en annexe 2.

Monsieur le Maire remercie Mme Ledun pour la présentation du budget principal et en appel à l'assemblée pour d'éventuelles questions.
Madame Geslain s'interroge sur l'ensemble des études prévues au budget dans le cadre de Petites Villes de Demain, elle rappelle l'étude Dhervillez et souhaite savoir ce qu'il advient de chaque étude et quelles projections sont réalisées après chacune d'entre elles.
Monsieur le Maire répond que le cabinet Dhervillez a donné en premier l'image projeté de l'aménagement final du centre bourg. Ensuite, Monsieur le Maire explique que l'étude Takahé Elleny est une étude technique qui consiste à assurer la déconnexion des ruissellements de la place et d'envisager la renaturation et la végétalisation de la place en stockant les eaux dans des noues.
Monsieur le Maire précise que cette étude permet de préparer les dossiers préalables et de solliciter les financements de l'Agence de l'eau et Caux Seine Agglo.
Monsieur le Maire confirme que cette étude technique s'inscrit dans les attendus des conclusions du rapport du cabinet Dhervillez.
Par ailleurs, cette étude permet d'avoir des dossiers prêts. Monsieur le Maire donne l'exemple de la commune de la Remuée qui a réussi à financer sa désimperméabilisation par le biais du fonds vert grâce à l'anticipation de la préparation les dossiers techniques.
Monsieur le Maire insiste sur le temps préalable nécessaire avant de commencer de tels travaux, il est compréhensif quant aux attentes des commerçants mais tient à souligner que les études sont indispensables pour réaliser des travaux correctement.

Madame Ledun présente les éléments relatifs aux budgets annexes, et annexés au présent procès-verbal en annexe 3.

Monsieur le Maire en appel à l'assemblée pour d'éventuelles questions.
Monsieur Lefebvre demande à quoi correspond les 310€ de dépenses dans le budget 2023 Espace Santé.
Monsieur le Maire interroge Mme Ledun, qui répond qu'elle n'a pas en tête la justification de cette dépense. Monsieur le Maire propose de répondre par écrit à cette question.
Monsieur Lefebvre indique que sur le budget 2023 il était prévu les études et les architectes.
Monsieur le Maire répond que ces dépenses ont été payées sur l'année 2022.
« Je vais redemander. Parce que là moi je l'ai plus en tête...»
Monsieur Lefebvre indique que le coût payé en 2022 n'a pas été communiqué.

Monsieur le Maire répond qu'il était inscrit lors du vote du CA 2022 et propose de retransmettre ce chiffre.
Fabienne Geslain ajoute que dans le cadre du nouveau projet de l'espace santé, le changement de terrain change l'impact financier aussi.
Monsieur le Maire est d'accord et précise que le sujet sera évoqué de nouveau lors du conseil de mai.
Fabienne Geslain souligne les montants conséquents proposés pour la rénovation de la salle des sports et interroge sur l'acquisition d'un équipement neuf au vu de la surface du gymnase à rénover, notamment pour sa rénovation énergétique. Madame Geslain émet une réserve sur le projet et rappelle qu'il avait été indiqué que la structure étant vieillissante, les systèmes de rénovation énergétique ne seraient pas très performants.
Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane Cavelier, en charge du dossier.
Monsieur Cavelier explique que les travaux prévus ne concernent pas que l'emprise actuelle mais aussi une extension qui sera affectée en vestiaire à destination notamment du football féminin.
Par ailleurs, Monsieur Cavelier indique que les besoins ne sont pas un gymnase à l'identique mais une adaptation aux nouveaux besoins exprimés d'une part par les enseignants du collège, et d'autre part par les associations par la création d'espaces de stockage.
Monsieur Cavelier accorde que l'enveloppe pour l'ensemble des travaux est conséquente mais précise qu'elle est en dessous des frais de construction d'un gymnase, le neuf étant désormais très cher.
Monsieur le Maire précise que la collectivité sera en capacité de réaliser cette opération, et ajoute que le facteur limitant sera l'autofinancement.
Monsieur le Maire indique que l'autofinancement est fixé en partie par le produit de la cession de l'UTAS. Monsieur le Maire rappelle que l'hôtel communautaire ayant été financé par les communes de Cœur de Caux, il a été décidé de flécher les recettes sur les équipements utilisés par les communes de Cœur de Caux.
Par ailleurs, Monsieur le Maire ajoute que cette rénovation est inscrite dans le projet de territoire.
Monsieur le Maire conclut que l'année 2024 doit être consacrée à arrêter le programme et à faire les études et la maitrise d'œuvre.

1 <u>Vote des Taux 2024</u>

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le produit fiscal prévisionnel alors attendu et le besoin de financement du budget communal 2024,
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à ,
FIXE les taux d'imposition de la commune « Terres-de-Caux », pour l'année 2024, comme suit :
- le taux du foncier bâti à : 49.52 %
- le taux du foncier non bâti à : 37.34 %
- le taux de la taxe d'habitation : 13.25 %
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Sens des Votes : Unanimité

14

2 Modification APCP n°6 Rue du Parc – Opération n°201

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 1.11 du 24 avril 2014 créant une APCP d'un montant global de 166 500 € TTC pour la création des réseaux communaux destinés à desservir les lotissements Rue du Parc,
Vu la délibération n°12 du 19 janvier 2017, portant la reprise des APCP en cours au nom de la Commune Terres de Caux,
Vu les délibérations n°3.1.2 b votée le 12 avril 2021 portant le montant de l'AP à 451 650 € et prolongeant la durée de vie de l'AP jusqu'à 2022, et modifiant la répartition des crédits de paiements,
Vu les délibérations n°3.5.2 du 13/04/2023 et n°3.5.3 du 18/09/2023, modifiant la répartition des crédits de paiements,
Considérant que le montant des dépenses d'investissement réalisées en 2023 d'un montant de 11 080,80 €,
Considérant l'avancement du projet et l'accord de la DETR fin 2022,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de modifier la répartition des crédits de paiements sur les exercices à venir jusqu'à la clôture de l'opération comme suit :

AP	CP 2014 à 2022	2023	2024	2025
451 650 €	0 €	11 080,80 €	300 569,20 €	140 000 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes : Unanimité

3 Modification APCP n°7 Camille Claudel – Opération n°207

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2.7.5.f) du 17 mars 2016 créant une APCP d'un montant global de 343 200 € TTC pour la réhabilitation de la toiture de l'école Maternelle Camille Claudel,
Vu la délibération n°12 du 19 janvier 2017, portant la reprise des APCP en cours au nom de la Commune Terres de Caux,
Vu la délibération n°3.1.d) votée le 27 avril 2017, n°3.1.7 du 12 avril 2018, n°3.2.4 e) du 11 avril 2019, n°3.4.8 du 17 octobre 2019, n° 3.4.8 du 20 juillet 2020 et n° 3.1.2 c votée le 12 avril 2021 portant le montant de l'AP à 1 783 600 € pour la réalisation de 3 classes supplémentaires et prolongeant la durée de vie de l'AP jusqu'à 2022, et modifiant la répartition des crédits de paiements,
Vu les délibérations n° 3.3.1, 3.3.2.1, 3.3.2.2, 3.3.3a)1, 3.3.3a)2, 3.3.3b)1, 3.3.3b)2, 3.3.3c)1, 3.3.3c)2, du février 2018 concernant la création des pôles scolaires de la commune de Terres de Caux et la dépose des demandes de financement au titre de la DETR, du Département 76 et de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local pour la création de trois classes supplémentaires à l'école Camille Claudel,
Vu la délibération n°3.2.3 du 6/02/2023, modifiant la répartition des crédits de paiement et une révision de l'AP
Considérant que le montant des dépenses d'investissement réalisées en 2023 est d'un montant de 1.142 416,51 €,
Considérant l'avancement du projet,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de modifier la répartition des crédits de paiements sur les exercices à venir jusqu'à la clôture de l'opération comme suit, et de compléter les crédits de l'opération pour des travaux complémentaires :

15

AP initiale	AP révisée en 2023 « Réhabilitation et extension »	Total AP	AP révisée en 2024 « Travaux complémentaires »	Total AP
1 783 600 €	942 400 €	2 726 000,00 €	115 000,00 €	2 841 000,00 €

CP 2018 à 2022	CP 2023	CP 2024
1 300 450,59 €	1 142 416,51 €	398 132,90 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes : Unanimité

4 Modification APCP n°9 Espace jeunesse – opération n° 200

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2.8 du 11 mai 2012 créant une APCP d'un montant global de 792 231 € TTC pour la construction d'une espace jeunesse, et des délibérations n° 2.10 du 14 mars 2013, n°2.1.5 a) du 26 mars 2015, et n° 2.7.5b) du 17 mars 2016, et n°3.1d) du 27 avril 2017, prolongeant la durée de vie de l'AP jusqu'à 2017, et modifiant la répartition des crédits de paiements,
Vu les délibérations n°3.1.9 du 12 avril 2018, n°3.2.4 g) du 11 avril 2019, n°3.4.10 du 20 juillet 2020 et n°3.1.2 e votée le 12 avril 2021, Modifiant l'appellation de l'AP et la répartition des crédits de paiements,
Vu la délibération n°12 du 19 janvier 2017, portant la reprise des APCP en cours au nom de la Commune Terres de Caux,
Vu la délibération n°3.6.5 du 11 avril 2022, modifiant l'appellation de l'AP et actualisant la répartition des crédits de paiements,
Considérant que le montant des dépenses d'investissement réalisées en 2023 d'un montant de 38 170,13 €,
Considérant l'actualisation du projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 472 580€ HT comprenant les salles de motricité, le préau, les espaces pour les accueils collectifs de mineurs et le restaurant scolaire
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
De modifier l'autorisation de programme initiale afin de tenir compte de l'évolution programmatique du projet comprenant les salles de motricité, le préau, les espaces pour les accueils collectifs de mineurs et le restaurant scolaire,
De modifier la répartition des Crédits de Paiement et la durée, pour la construction d'un nouvel espace jeunesse et périscolaire au sein du budget communal sur les exercices à venir jusqu'à la clôture de l'opération comme suit :

AP initiale	AP révisée en 2024 « Evolution du programme »	**Total AP**
792 231 €	3 374 165,00 €	**4 166 396,00 €**

CP 2018 à 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
90 168,49 €	38 170,13 €	220 000,00 €	2 600 000,00 €	1 218 057,38 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Sens des Votes : Unanimité

5 Modification APCP n°10 Salle de sport – opération n°221

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°3.5.3 du 13/04/2023, portant création de l'APCP salle de sports
Considérant la nécessité d'une gestion pluriannuelle du projet,
Considérant les résultats de l'étude de faisabilité relative à la rénovation de la salle des sports ainsi que l'audit énergétique,
Considérant l'inscription du projet au titre du CRTE,
Considérant les montants estimés à hauteur de 1 200 000 € pour une rénovation thermique des salles,
Considérant qu'aucunes dépenses n'ont été réalisées en 2023,
Après en avoir délibéré, à,
Décide de modifier la répartition des crédits de paiements sur les exercices à venir jusqu'à la clôture de l'opération comme suit :

AP initiale	AP révisée en 2024 « Rénovation et adaptation aux nouveaux besoins»	**Total AP**
1 200 000,00 €	2 160 000,00 €	**3 360 000,00 €**

CP jusqu'en 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
0 €	204 000,00 €	1 000 000,00 €	2 156 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes :

VASSE Jean-Marc	*POUR*	DUJARDIN Stéphane	*POUR*
COUSIN Sophie	*POUR*	LECARON Caroline	*POUR*
CAVELIER Stéphane	*POUR*	MABIRE Aurélie	*POUR*
SINEAU-PATRY Cécile	*POUR*	LECARPENTIER Stéphane	*POUR*
LACHEVRE Gilbert	*POUR*	SALLO Sabrina	*Absente*
LAVENU Joëlle	*POUR*	DAMBRY Frédéric	*POUR*
DELACROIX Bruno	*POUR*	BELLENGER Laetitia	*Absente*
CRAQUELIN Paule	*POUR*	BUREL Lucie	*Absente*
HUBY Pascal	*POUR*	LEROY Bertrand	*ABSTENTION*
LEDUN Christine	*POUR*	LEFEBVRE Joël	*ABSTENTION*
MYMVCHOD Corinne	*POUR*	GESLAIN Fabienne	*ABSTENTION*
LEPRON Dominique	*POUR*	DEMEILLERS Julie	*ABSTENTION*
GREAUME Hervé	*POUR*	CHEVALIER Romain	*ABSTENTION*
BLOND Éric	*POUR*	BREANT Marie	*POUR*
MICHEL Stéphane	*POUR*	VIOLETTE Ghislaine	*ABSTENTION*
MECHIN Jean-Michel	*POUR*		

17

7. BUDGET PRIMITIF

1 Budget primitif - Budget principal 2024

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22
Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs NOR : IOMB2331000A
Vu le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la commune de Terres-de-Caux adopté le 19 février 2024,
Vu la délibération n°24-02-19/11 du 19 février 2024, portant sur le mandatement et la liquidation de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif et les instructions émises par la Préfecture concernant celle-ci,
Vu la délibération n°24-02-19/10 prenant acte de la tenue des débats d'orientation budgétaire en date du 19 février 2024, pour les sections de fonctionnement et d'investissement
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Section de Fonctionnement		*Section d'Investissement*	
Abstention :	*0*	*Absentions :*	*0*
Pour :	*30*	*Pour :*	*30*
Contre :	*0*	*Contre :*	*0*

Décide de voter par nature et par chapitre le Budget Primitif du budget principal de la commune de Terres de Caux 2024, tel que présenté dans le document joint à la présente délibération.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	**5 529 000,00€**	**3 501 500,00€**
Recettes	**5 529 000,00€**	**4 336 500,00€**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes : Unanimité

18

2 Budget primitif – Budget annexe Les Vallons 2024

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22
Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs NOR : IOMB2331000A
Vu la délibération 3.4.4 du 13 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57au 1er janvier 2024,
Vu le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la commune de Terres-de-Caux adopté le 19 février 2024,
Vu la délibération n°24.02.19/10 prenant acte de la tenue des débats d'orientation budgétaire en date du dix-neuf février 2024, pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
Considérant la nécessité de voter le budget primitif 2024 du BA Les Vallons de la commune de Terres de Caux,
Après en avoir délibéré,

Section de fonctionnement		*Section d'Investissement*	
Abstention :	*0*	*Absentions :*	*0*
Pour :	*30*	*Pour :*	*30*
Contre :	*0*	*Contre :*	*0*

DECIDE de voter par nature et par chapitre le Budget Primitif du BA Les Vallons de la commune de Terres de Caux 2023, tel que présenté dans le document joint à la présente délibération.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	**57 852,52 €**	**55 852,52**
Recettes	**57 852,52€**	**55 852,52**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes : Unanimité

3 Budget Primitif – Budget annexe Gendarmerie 2024

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-1, L. 2312-1,
Vu la délibération 3.4.4 du 13 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,
Vu le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la commune de Terres-de-Caux adopté le 19 février 2024,
Vu la délibération n°24.02.19/10 prenant acte de la tenue des débats d'orientation budgétaire en date du 19 février 2024, pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
Considérant la nécessité de voter le budget primitif 2024 du BA Gendarmerie de la commune de Terres de Caux,
Après en avoir délibéré,

Section de fonctionnement		*Section d'Investissement*	
Abstention :	*6*	*Absentions :*	*6*
Pour :	*22*	*Pour :*	*22*
Contre :	*0*	*Contre :*	*0*

Décide de voter par nature et par chapitre le Budget Primitif du BA Gendarmerie de la commune de Terres de Caux 2024, tel que présenté dans le document joint à la présente délibération.
Autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	**108 426,00 €**	**170 000,00 €**
Recettes	**345 160,00 €**	**170 000,00 €**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes :

VASSE Jean-Marc	*POUR*	DUJARDIN Stéphane	*POUR*
COUSIN Sophie	*POUR*	LECARON Caroline	*POUR*
CAVELIER Stéphane	*POUR*	MABIRE Aurélie	*POUR*
SINEAU-PATRY Cécile	*POUR*	LECARPENTIER Stéphane	*POUR*
LACHEVRE Gilbert	*POUR*	SALLO Sabrina	*Absente*
LAVENU Joëlle	*POUR*	DAMBRY Frédéric	*POUR*
DELACROIX Bruno	*POUR*	BELLENGER Laetitia	*Absente*
CRAQUELIN Paule	*POUR*	BUREL Lucie	*Absente*
HUBY Pascal	*POUR*	LEROY Bertrand	*ABSTENTION*
LEDUN Christine	*POUR*	LEFEBVRE Joël	*ABSTENTION*
MYMVCHOD Corinne	*POUR*	GESLAIN Fabienne	*ABSTENTION*
LEPRON Dominique	*POUR*	DEMEILLERS Julie	*ABSTENTION*
GREAUME Hervé	*POUR*	CHEVALIER Romain	*ABSTENTION*
BLOND Éric	*POUR*	BREANT Marie	*POUR*
MICHEL Stéphane	*POUR*	VIOLETTE Ghislaine	*ABSTENTION*
MECHIN Jean-Michel	*POUR*		

4 Budget primitif – budget annexe Les Londes 2024

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22
Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs NOR : IOMB2331000A
Vu la délibération 3.4.4 du 13 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57au 1er janvier 2024,
Vu le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la commune de Terres-de-Caux adopté le 19 février 2024,
Vu la délibération n°24.02.19/10 prenant acte de la tenue des débats d'orientation budgétaire en date du dix-neuf février 2024, pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
Considérant la nécessité de voter le budget primitif 2024 du BA Les Londes de la commune de Terres de Caux,
Après en avoir délibéré,

Section de fonctionnement		*Section d'Investissement*	
Abstention :	*0*	*Absentions :*	*0*
Pour :	*30*	*Pour :*	*30*
Contre :	*0*	*Contre :*	*0*

DECIDE de voter par nature et par chapitre le Budget Primitif du BA Les Londes de la commune de Terres de Caux 2023, tel que présenté dans le document joint à la présente délibération.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	**469 787,80 €**	**453 787,80**
Recettes	**469 787,80 €**	**453 787,80**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes : Unanimité

5 Budget primitif - budget annexe Espace de santé 2024

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22
Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs NOR : IOMB2331000A
Vu la délibération 3.4.4 du 13 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57au 1er janvier 2024,
Vu le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la commune de Terres-de-Caux adopté le 19 février 2024,
Vu la délibération n°24.02.19/10 prenant acte de la tenue des débats d'orientation budgétaire en date du dix-neuf février 2024, pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
Considérant la nécessité de voter le budget primitif 2024 du BA Espace Santé de la commune de Terres de Caux,
Après en avoir délibéré,

Section de fonctionnement		*Section d'Investissement*	
Abstention :	*6*	*Absentions :*	*0*
Pour :	*22*	*Pour :*	*22*
Contre :	*0*	*Contre :*	*0*

DECIDE de voter par nature et par chapitre le Budget Primitif du BA Espace Santé de la commune de Terres de Caux 2023, tel que présenté dans le document joint à la présente délibération.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	**1 596 620,00 €**	**1 064 620,00**
Recettes	**1 596 620,00 €**	**1 064 620,00**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Sens des Votes :

VASSE Jean-Marc	*POUR*	DUJARDIN Stéphane	*POUR*
COUSIN Sophie	*POUR*	LECARON Caroline	*POUR*
CAVELIER Stéphane	*POUR*	MABIRE Aurélie	*POUR*
SINEAU-PATRY Cécile	*POUR*	LECARPENTIER Stéphane	*POUR*
LACHEVRE Gilbert	*POUR*	SALLO Sabrina	*Absente*
LAVENU Joëlle	*POUR*	DAMBRY Frédéric	*POUR*
DELACROIX Bruno	*POUR*	BELLENGER Laetitia	*Absente*
CRAQUELIN Paule	*POUR*	BUREL Lucie	*Absente*
HUBY Pascal	*POUR*	LEROY Bertrand	*ABSTENTION*
LEDUN Christine	*POUR*	LEFEBVRE Joël	*ABSTENTION*
MYMVCHOD Corinne	*POUR*	GESLAIN Fabienne	*ABSTENTION*
LEPRON Dominique	*POUR*	DEMEILLERS Julie	*ABSTENTION*
GREAUME Hervé	*POUR*	CHEVALIER Romain	*ABSTENTION*
BLOND Éric	*POUR*	BREANT Marie	*POUR*
MICHEL Stéphane	*POUR*	VIOLETTE Ghislaine	*ABSTENTION*
MECHIN Jean-Michel	*POUR*		

8. URBANISME

1 Chemin de la Cayenne

Monsieur le Maire explique que le chemin de la Cayenne donne accès au GAEC du même nom.
Monsieur le Maire rappelle que l'exploitation agricole de la Cayenne s'agrandit et se développe et dans ce cadre il a été demandé la rénovation du chemin. Les services de l'agglo n'ont pas fixé ce chemin en priorité. Il est proposé de céder ce chemin aux exploitants agricoles afin qu'il soit rénové et entretenu par eux directement.
Monsieur le Maire précise qu'une servitude de passage sera inscrite pour assurer la continuité rurale de l'itinéraire, pour les agriculteurs riverains, pour les riverains et aussi pour les piétons.
Monsieur le Maire développe les étapes de la procédure :
1/ Déclassement
2/ Proposition du chemin à la vente des riverains
3/ Consultation des riverains par une enquête publique
4/ Cession

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil Municipal
Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;
Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;
Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;
Considérant que le chemin de la Cayenne permet principalement l'accès à la GAEC de la Cayenne pour le fonctionnement de l'exploitation agricole du même nom,
Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.
Après en avoir délibéré,
Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;
Demande à Monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Sens des Votes : Unanimité

Monsieur le Maire détaille l'agenda suivant.

Mardi 09 avril 2024	Caux Seine agglo conseil communautaire
Mercredi 10 avril 2024	DDTM les rencontres de l'aménagement La ficelle Goderville
Jeudi 11 avril 2024	Conférence de presse : présentation des temps forts de l'édition 2024 du festival Terres de Paroles
Vendredi 12 avril 2024	Séminaire "Urbanisme"
	Département de Seine-Maritime : cérémonie remise des Insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur à M. Christophe Bouillon
	Remise des prix concours maisons et Jardins fleuris 2023
	Hortithèque - Fête des plantes
	Finale Anim'cross intervillages saison 2023-2024 / remise des coupes à 16h30
	Concert The CoFish'up et DNVR

22

Lundi 15 avril 2024	Réunion aménagement de la sortie du casernement pompiers sur la RD926 Commission "Activités & attractivités"
Mercredi 17 avril 2024	Collège : compétition de gymnastique
Jeudi 18 avril 2024	Conseil d'administration du CCAS
Mardi 23 avril 2024	Caux Seine agglo bureau
Lundi 29 avril 2024	Conseil d'administration EHPAD Bouic-Manoury
Mardi 30 avril 2024	Juliobona: visite de la nouvelle scénographie du musée Juliobona
Mardi 7 mai 2024	Assemblée générale CAUE76
Mercredi 8 mai 2024	Commémoration du 8 mai 1945
Vendredi 10 mai 2024	Assemblée générale du club de l'amitié de SPL
Samedi 11 mai 2024	David BUNIAK - One man show
Mardi 14 mai 2024	Caux Seine agglo bureau
Jeudi 16 mai 2024	AURH - Assemblée générale
Vendredi 17 mai 2024	Tirage au sort des jurés d'assises
Samedi 18 mai 2024	Réouverture église Saint Léger d'Auzouville-Auberbosc + concert Chœur TDC
Mardi 21 mai 2024	CAUE 76- Assemblée générale

Monsieur le Maire constate qu'aucune question diverse n'a été adressée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h53.

Monsieur le Maire remercie le public d'avoir assisté, et la presse de sa présence.

23

ANNEXE 1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

24

Présentation du Compte Administratif 2023

La section de fonctionnement
Le détail des recettes

FONCTIONNEMENT - RECETTES	CA 2022	BP 2023	CA 2023	% REALISATION	SOLDE 2023
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	288 007,82	310 800,00	360 118,22	115,87%	-49 318,22
73 - Impôts et taxes	2 135 024,87	2 224 580,00	2 255 123,99	101,37%	-30 543,99
74 - Dotations, subventions et participations	1 407 105,34	1 381 057,00	1 324 335,58	95,89%	56 721,42
75 - Autres produits de gestion courante	193 655,45	175 763,00	201 025,76	114,37%	-25 262,76
76 - Produits financiers	10,07	10,00	15,50	155,00%	-5,50
77 - Produits exceptionnels	47 027,73	18 000,00	1 280 218,62	7112,33%	-1 262 188,62
013 - Atténuations de charges	37 337,37	10 800,00	19 016,04	176,07%	-8 216,04
Total recettes réelles	4 108 168,65	4 121 010,00	5 439 853,71	132,00%	-1 318 813,71
042- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Neutralisation	32 622,18	24 000,00	875 570,95	3648,21%	-851 570,95
043- Opérations ordres intérieur section fonct	0,00	0,00	0,00		0,00
Total recettes d'ordres	32 622,18	24 000,00	875 570,95	3648,21%	-851 570,95
002 - Excédent de fonctionnement reporté	857 405,72	1 047 190,00	1 047 190,77	100,00%	-0,77
Total recettes de fonctionnement (AVEC report fonct)	4 998 196,55	5 192 200,00	7 362 615,43	141,80%	-2 170 385,43

La section de fonctionnement
Le détail des dépenses

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	CA 2022	BP 2023	CA 2023	% REALISATION	SOLDE 2023
011 - Charges à caractère général	**950 489,68**	**1 504 450,00**	**1 253 466,42**	**83,32%**	**251 013,58**
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	487 696,47	815 730,00	653 128,37	80,07%	162 601,63
61 - SERVICES EXTERIEURS	213 338,98	305 700,00	261 690,23	85,60%	44 009,77
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	205 333,59	342 350,00	302 196,16	88,26%	40 183,84
63 - IMPOTS ET TAXES	44 120,64	40 670,00	36 451,66	89,63%	4 218,34
012 - Charges de personnel et frais assimilés	**1 693 951,74**	**1 745 400,00**	**1 721 009,26**	**98,60%**	**24 390,74**
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	21 525,00	22 000,00	21 585,00	98,11%	415,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	23 448,89	24 800,00	24 977,40	100,72%	-177,40
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 648 977,85	1 698 600,00	1 674 446,86	98,58%	24 153,14
014 - Atténuation de produits	**57 365,00**	**80 850,00**	**78 956,00**	**97,66%**	**1 894,00**
65 - Autres charges de gestion courante	**591 634,97**	**679 910,00**	**579 533,24**	**85,24%**	**100 376,76**
66 - Charges financières	**20 403,65**	**34 700,00**	**33 551,38**	**96,69%**	**1 148,62**
67 - Charges exceptionnelles	**1 851,75**	**4 500,00**	**0,00**	**0,00%**	**4 500,00**
68 - Provisons	**0,00**	**6 500,00**	**6 350,28**	**97,70%**	**149,72**
Total dépenses réelles	**3 315 696,79**	**4 056 310,00**	**3 672 866,58**	**90,55%**	**383 473,42**
023- Virement à la section investissement	**0,00**	**918 890,00**	**0,00**	**0,00%**	**918 890,00**
042- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Amortissements	**171 985,79**	**217 000,00**	**2 336 056,36**	**1076,52%**	**-2 119 056,36**
043- Opérations ordres intérieur section fonct	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**#DIV/0!**	**0,00**
Total dépenses d'ordres	**171 985,79**	**1 135 890,00**	**2 336 056,36**	**205,66%**	**-1 200 166,36**

Total dépenses de fonctionnement	**3 487 682,58**	**5 192 200,00**	**6 008 922,94**	**115,73%**	**-816 692,94**

CA PRINCIPAL 2023 – La section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	REALISE 2023
011 - Charges à caractère général	1 253 466,42
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 721 009,26
014 - Atténuation de produits	78 956,00
65 - Autres charges de gestion courante	579 533,24
66 - Charges financières	33 551,38
67 - Charges exceptionnelles	0,00
68 - Provisions	6 350,28
Total dépenses réelles	3 672 866,58
023- Virement à la section investissement	0,00
042- Opérations ordres : Vente UTAS et matériels	2 119 243,77
042- Opérations ordres : Amortissements	216 812,59
Total dépenses d'ordres	2 336 056,36
Total dépenses de fonctionnement	6 008 922,94

FONCTIONNEMENT - RECETTES	REALISE 2023
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	360 118,22
73 - Impôts et taxes	2 255 123,99
74 - Dotations, subventions et participations	1 324 335,58
75 - Autres produits de gestion courante	201 025,76
76 - Produits financiers	15,50
77 - Produits exceptionnels	1 280 218,62
013 - Atténuations de charges	19 016,04
Total recettes réelles	5 439 853,71
042- Opérations ordres – Vente UTAS et matériels	856 603,77
042- Opérations ordres - Neutralisation	18 967,18
Total recettes d'ordres	875 570,95
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 047 190,77
Total recettes de fonctionnement	7 362 615,43

CAF 2023 = 5 439 823,71 € - 3 672 836,58 € = 1 766 987,13 €

CA PRINCIPAL 2023 – Section d'investissement

INVESTISSEMENT - DEPENSES	REALISE 2023
001 - Déficit d'investissement reporté	175 709,93
10 - Dotation et fonds	13 264,64
13- Subventions d'investissement	0,00
16 – Emprunts (Remb du Capital)	135 696,28
275 - Dépôts et cautionnement	0,00
Total dépenses financières hors 040 et 041	**324 670,85**
Opérations équipements	2 478 335,04
Reste à réaliser	117 187,08
Total des opérations d'équipement	**2 595 522,12**
Total dépenses réelles d'invest.	**2 920 192,97**
040- Opérations ordres : Vente UTAS et matériels	**856 603,77**
040- Opérations ordres : Amortissements	**18 967,18**
041- Opérations ordres - patrimoines transfert à l'intérieur de la section d'invest	**333 454,59**
Total dépenses d'ordre	**1 209 025,54**
Total dépenses d'investissement	**4 129 218,51**

INVESTISSEMENT - RECETTES	REALISE 2023
10222 - FCTVA	552 894,18
1068 - Excédent de fonct capitalisé	463 323,20
165- Dépôts et cautionnements	0,00
27- Autres immobilisations financières	0,00
024- Produits de cession	-
10226- Taxe aménagement	77 842,28
Total recettes financières hors 040 et 041	**1 094 059,66**
Recettes opérations	914 466,54
Reste à réaliser	16 658,00
Total recettes opérations	**931 124,54**
Total recettes réelles d'invest.	**2 025 184,20**
021- Virement de la section de fonctionnement	**0,00**
040- Opérations ordres – Vente UTAS et matériels	**2 119 243,77**
040- Opérations ordres - Neutralisation	**216 812,59**
041- Opérations ordres - patrimoines transfert à l'intérieur de la section d'invest	**333 454,59**
Total recettes d'ordre	**2 669 510,95**
Total recettes d'investissement	**4 694 695,15**

COMPTE ADMINISTRATIF - DEFINITIF
TERRES DE CAUX PRINCIPAL 2023

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	6 315 424,66 €	4 694 695,15 €
Dépenses	6 008 922,94 €	3 953 508,58 €
Résultat brut de l'exercice 2023	306 501,72 €	741 186,57 €
Affectation du résultat 2022	1 047 190,77 €	- 175 709,93 €
	1 353 692,49 €	565 476,64 €

Résultat de clôture 2023 = 1 919 169,13 €

(Rappel 2022 : 1 334 804,04 €)

Restes à réaliser dépenses Inves		385 137,22 €
Restes à réaliser recettes Invest		118 222,71 €
Solde des RàR		- 266 914,51 €
Résultat net par section	1 353 692,49 €	298 562,13 €

Résultat net de l'exercice 2023 = 1 652 254,62 €

Sans cession UTAS et matériels (1 262 640 €) = 389 614,62 €

(Rappel 2022 : 1 182 887,04 €)

ANNEXE 2 – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Présentation du BP 2024
Budget Principal

La section
de fonctionnement

La section de fonctionnement
Le détail des recettes

FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2023	REALISE 2023	BP 2024
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	310 800,00	360 118,22	367 065,00
73 - Impôts et taxes	2 224 580,00	2 255 123,99	2 292 307,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 381 057,00	1 324 335,58	1 277 238,00
75 - Autres produits de gestion courante	175 763,00	201 025,76	194 700,00
76 - Produits financiers	10,00	15,50	10,00
77 - Produits exceptionnels	18 000,00	1 280 218,62	9 500,00
013 - Atténuations de charges	10 800,00	19 016,04	10 500,00
Total recettes réelles	4 121 010,00	5 439 853,71	4 151 320,00
042- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Neutralisation	24 000,00	875 570,95	23 988,00
043- Opérations ordres intérieur section fonct	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordres	24 000,00	875 570,95	23 988,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 047 190,00	1 047 190,77	1 353 692,00
Total recettes de fonctionnement (AVEC report fonct)	5 192 200,00	7 362 615,43	5 529 000,00

La section de fonctionnement
Le détail des recettes – Chapitre 70

	BP + DM 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024
70 - PRODUITS DES SERVICES	**310 800,00**	**360 118,22**	**367 065,00**
70311 - Concession dans les cimetières	5 000,00	5 133,28	4 965,00
70323 - Redevance occupation domaine public GDRF, Orange …	7 000,00	7 365,55	7 000,00
7062 - Redevances et droits et services à caractères culturels - Spectacle	13 000,00	15 060,00	12 000,00
70632 - Centre de loisirs ALSH + PLAN MERCREDI : Redevances, droits et services à caractère sportifs et loisirs	29 000,00	42 997,18	45 000,00
7083 - Locations diverses (vaisselle et chaises, plateaux tables)	0,00	224,80	0,00
70876 - Remboursement de frais par CSA	2 000,00	7 482,00	2 000,00
7067 - Cantines + accueil matin et soir : Redevance services périscolaires	165 000,00	196 978,95	200 000,00
70878 - Remboursement de frais par des tiers	6 400,00	6 451,46	2 400,00
70843 - Mises à disposition personnel (CCAS et budgets annexes)	83 400,00	78 425,00	85 700,00
70874 - Remboursement de frais par la caisse des écoles	0,00	0,00	8 000,00

La section de fonctionnement
Le détail des recettes – Chapitre 73

	BP + DM 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024
73 - IMPOTS ET TAXES	**2 224 580,00**	**2 255 123,99**	**2 292 307,00**
7318 - Autres impôt locaux ou assimilés (rôle supp N-1) + Droits terrasses	500,00	1 227,00	506,00
7338 - Autres taxes (places -terrasses et chevalets)	400,00	767,99	0,00
73211 - Attribution de compensation (CSA)	682 522,00	682 522,00	682 522,00
73212 - Dotation de Solidarité Communautaire (CSA)	52 004,00	53 618,00	53 618,00
73111 - Fiscalité : Contributions directes TFB, TFNB et TH	1 476 000,00	1 503 835,00	1 542 507,00
73221 - FNGIR : Fiscalité versée par un fonds	13 154,00	13 154,00	13 154,00

La section de fonctionnement
Le détail des recettes – Chapitre 74

	BP + DM 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024
74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	**1 381 057,00**	**1 324 335,58**	**1 277 238,00**
744 - FCTVA dépenses de fonctionnement	5 750,00	5 148,10	5 001,00
7472 - Subv. Région	4 000,00	1 868,44	1 500,00
7473 - Subv.du Département (SDS)	16 000,00	16 060,00	10 000,00
74111 - DGF	507 000,00	507 028,00	504 130,00
741121 - DSR Dotation de solidarité Rurale	385 000,00	385 866,00	399 122,00
747888 - Subvention des autres organismes (CAF - ODIA)	175 300,00	120 311,69	166 000,00
748312 - DCRTP	41 418,00	41 418,00	39 938,00
74833 - Etat compens TF	19 589,00	19 589,00	19 747,00
7482 - DMTO - Comp.pour perte sur taxe add. Aux drts de mutation	150 000,00	148 601,29	50 000,00
74836 - FDPTP - Attribution fonds de péréquation de la taxe professionnelle	77 000,00	78 335,06	75 000,00
747818 - Autres subventions Etat, … (fonds Barnier pour les cavités)	0,00	0,00	6 800,00

La section de fonctionnement
Le détail des recettes – Chapitre 75

	BP + DM 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	**184 763,00**	**209 266,15**	**194 700,00**
752 - Revenus des immeubles	163 175,00	187 577,13	137 550,00
Remb assurances – article 75888 en M57	9 000,00	8 240,39	0,00
75888 - Produits de gestion courante (dont refacturation des charges locatives UTAS)	12 588,00	13 448,63	57 150,00

752 - Revenus des immeubles	**163 175,00**	**187 577,13**	**137 550,00**
020 - UTAS	34 375,00	47 208,33	0,00
311 - Salles polyvalentes	26 000,00	31 627,00	28 000,00
4221 -Crêche	23 200,00	25 040,00	25 000,00
551 - Logements	59 400,00	61 698,97	62 800,00
515 – Jardins Familiaux	1 200,00	1 416,05	1 400,00
92 – Terrains agricoles	0,00	1 048,46	1 350,00
94 - Commerçants	19 000,00	19 538,32	19 000,00

La section de fonctionnement
Le détail des dépenses

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2023	REALISE 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	**1 504 450,00**	**1 253 466,42**	**1 375 660,00**
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	815 730,00	653 128,37	790 390,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	305 700,00	261 690,23	257 950,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	342 350,00	302 196,16	288 400,00
63 - IMPOTS ET TAXES	40 670,00	36 451,66	38 920,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	**1 745 400,00**	**1 721 009,26**	**1 920 000,00**
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	22 000,00	21 585,00	22 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	24 800,00	24 977,40	26 440,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 698 600,00	1 674 446,86	1 871 560,00
014 - Atténuation de produits	**80 850,00**	**78 956,00**	**80 980,00**
65 - Autres charges de gestion courante	**679 910,00**	**579 533,24**	**648 760,00**
66 - Charges financières	**34 700,00**	**33 551,38**	**20 500,00**
67 - Charges exceptionnelles	**4 500,00**	**0,00**	**1 000,00**
68 - Provisons	**6 500,00**	**6 350,28**	**2 000,00**
Total dépenses réelles	**4 056 310,00**	**3 672 866,58**	**4 048 900,00**
023- Virement à la section investissement	**918 890,00**	**0,00**	**1 200 000,00**
042- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Amortissements	**217 000,00**	**2 336 056,36**	**280 100,00**
Total dépenses d'ordres	**1 135 890,00**	**2 336 056,36**	**1 480 100,00**
Total dépenses de fonctionnement	**5 192 200,00**	**6 008 922,94**	**5 529 000,00**

BP 2024 – L'équilibre de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2024
011 - Charges à caractère général	1 375 660,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 920 000,00
014 - Atténuation de produits	80 980,00
65 - Autres charges de gestion courante	648 760,00
66 - Charges financières	20 500,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00
68 – Provisions (créances douteuses)	2 000,00
Total dépenses réelles	4 048 900,00
023- Virement à la section investissement	1 200 000,00
042- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Amortissements	280 100,00
Total dépenses d'ordres	1 480 100,00
Total dépenses de fonctionnement	5 529 000,00

FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2024
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	367 065,00
73 - Impôts et taxes	2 292 307,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 277 238,00
75 - Autres produits de gestion courante	194 700,00
76 - Produits financiers	10,00
77 - Produits exceptionnels	9 500,00
013 - Atténuations de charges	10 500,00
Total recettes réelles	4 151 320,00
042- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Neutralisation	23 988,00
Total recettes d'ordres	23 988,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 353 692,00
Total recettes de fonctionnement (AVEC report fonct)	5 529 000,00

CAF prévisionnelle 2024 = 4 151 320 € - 4 048 900 € = 102 420 €

Présentation du BP 2024
Budget Principal

La section d'investissement

BP 2024 – Section d'investissement

		DEPENSES			RECETTES		
	Opérations ordres et financières	BUDGET 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 010,00 €	13 264,64 €	21 000,00 €	988 683,00 €	1 094 059,66 €	342 024,00 €
13	Subventions	25 500,00 €	0,00 €	25 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes	137 710,00 €	135 696,28 €	113 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
27	Autres immos	500,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000,00 €	875 570,95 €	23 988,00 €	217 000,00 €	2 336 056,36 €	280 100,00 €
041	Opérations patrimoniales	628 191,98 €	333 454,59 €	382 000,00 €	628 191,98 €	333 454,59 €	382 000,00 €
024	Cessions logement et matériels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
001	Résultat d'invest reporté	175 710,00 €	175 709,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	565 476,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	918 890,00 €	0,00 €	1 200 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS ORDRES ET FINANCIERES	1 007 621,98 €	1 533 696,39 €	565 988,00 €	3 005 264,98 €	3 763 570,61 €	2 822 100,00 €

BP 2024 – Section d'investissement

		DEPENSES			RECETTES		
	APCP	BUDGET 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024
200	Espace jeunesse	80 000,00 €	38 170,13 €	220 000,00 €	20 000,00 €	28 949,69 €	91 335,64 €
201	Rue du Parc	110 846,00 €	11 080,80 €	300 569,20 €	154 889,00 €	79 279,42 €	63 989,00 €
207	Ecole Claudel	1 205 000,00 €	1 142 416,51 €	398 132,90 €	649 771,00 €	561 597,42 €	458 484,52 €
208	Ecole Ferry	1 168 154,00 €	1 113 681,46 €	55 172,77 €	486 604,00 €	210 859,56 €	574 495,24 €
221	Salle de sport	45 400,00 €	0,00 €	204 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL APCP	2 609 400,00 €	2 305 348,90 €	1 177 874,87 €	1 311 264,00 €	880 686,09 €	1 188 304,40 €

BP 2024 – Section d'investissement

		DEPENSES			RECETTES		
	Opérations d'investissement	BUDGET 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024
10	Réseau électrique PUP sente Mala			10 000,00 €			10 000,00 €
0128	Eglise Auzouville	66 214,00 €	64 631,20 €	7 000,00 €	21 172,00 €	0,00 €	21 172,00 €
0149	Travaux cimetières	2 880,00 €	2 880,00 €		0,00 €	0,00 €	
0239	Equip bureau	12 224,00 €	12 223,58 €		0,00 €	0,00 €	
205	Equipement technique	102 768,00 €	70 297,79 €	87 988,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
209	Eclairage public	43 082,00 €	6 701,96 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
210	Défense incendie	273 336,00 €	11 431,42 €	294 268,00 €	124 800,00 €	0,00 €	119 697,60 €
211	PVD : Attractivité centre bourg	59 400,00 €	4 716,00 €	64 604,00 €	26 958,00 €	0,00 €	34 531,00 €
223	Etudes environ.	5 400,00 €	5 400,00 €		19 808,00 €	16 658,00 €	
224	Friche rue du bois	13 200,00 €	2 250,00 €	18 012,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
228	Equip sportifs	15 000,00 €	14 523,46 €	66 210,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
253	Ecole JL Chrétien	20 000,00 €	14 696,80 €	29 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
255	Cavités souterraines	10 000,00 €	1 878,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

BP 2024 – Section d'investissement

		DEPENSES			RECETTES		
	Opérations d'investissement	BUDGET 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024
256	Vidéoprotection			46 500,00 €			16 500,00 €
257	PVD Crématorium	20 136,00 €	0,00 €	20 136,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
258	Voirie et sécurité	307 200,00 €	62 878,40 €	334 533,48 €	108 195,00 €	33 003,00 €	44 195,00 €
259	Shéma directeur	6 000,00 €	5 037,66 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
260	Info, mobilier et équipements	12 600,00 €	2 184,00 €	22 645,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
261	Eglises	5 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
262	Plantons en TDC	1 000,00 €	454,95 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
263	Cimetières	10 000,00 €	5 600,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
264	Foncier - Réserves	15 000,00 €	2 388,00 €	2 340,00 €	0,00 €	777,45 €	0,00 €
266	Salle des fêtes			51 500,00 €			0,00 €
267	Energie renouvelable			50 000,00 €			30 000,00 €
268	Matériel événementiel			12 000,00 €			0,00 €
269	Transformation en salles municipales			40 000,00 €			0,00 €
	TOTAL OPERATIONS INVESTISSEMENTS	1 000 440,00 €	290 173,22 €	1 357 637,13 €	300 933,00 €	50 438,45 €	326 095,60 €

BP 2024 – Section d'investissement

	DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT	**BUDGET 2023**	**REALISE 2023**	**BUDGET 2024**	**BUDGET 2023**	**REALISE 2023**	**BUDGET 2024**
TOTAL OP ORDRES ET FINANCIERES	1 007 621,98 €	1 533 696,39 €	565 988,00 €	3 005 264,98 €	3 763 570,61 €	2 822 100,00 €
TOTAL OPERATIONS INVESTISSEMENTS	3 609 840,00 €	2 595 522,12 €	2 535 512,00 €	1 612 197,00 €	931 124,54 €	1 514 400,00 €
TOTAL GENERAL	4 617 461,98 €	4 129 218,51 €	3 101 500,00 €	4 617 461,98 €	4 694 695,15 €	4 336 500,00 €

BUDGET 2024 - Résultat d'investissement :

4 336 500,00 € - 3 101 500,00 € = + 1 235 000,00 €

(pour rappel : virement du fonct à l'invest : 1 200 000,00 €)

BP 2024 – Section d'investissement

INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2024
10 - Dotation et fonds	21 000,00
13- Subventions d'investissement	25 500,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	113 000,00
275 - Dépôts et cautionnement	500,00
Total dépenses financières hors 040 et 041	**160 000,00**
Opérations équipements	2 150 374,78
Reste à réaliser	385 137,22
Total des opérations d'équipement	**2 535 512,00**
Total dépenses réelles d'invest.	**2 695 512,00**
040- Opérations ordres - transfert entre 2 sections Neutralisation et Cession	**23 988,00**
041- Opérations ordres - patrimoines transfert à l'intérieur de la section d'invest	**382 000,00**
Total dépenses d'ordre	**405 988,00**
001 - Déficit d'investissement reporté	
Total dépenses d'investissement	**3 101 500,00**

INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2024
10222 - FCTVA	312 024,00
1068 - Excédent de fonct capitalisé - Dotations, fonds divers et reserves	0,00
165- Dépôts et cautionnements	2 000,00
27- Autres immobilisations financières	500,00
024- Produits de cession	50 000,00
10226- Taxe aménagement	30 000,00
Total recettes financières hors 040 et 041	**394 524,00**
Recettes opérations	1 396 177,29
Reste à réaliser	118 222,71
Total recettes opérations	**1 514 400,00**
Total recettes réelles d'invest.	**1 908 924,00**
021- Virement de la section de fonctionnement	**1 200 000,00**
040- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Amortissements et Cession	**280 100,00**
041- Opérations ordres - patrimoines transfert à l'intérieur de la section d'invest	**382 000,00**
Total recettes d'ordre	**1 862 100,00**
001 - Excédent d'investissement reporté	**565 476,00**
Total recettes d'investissement	**4 336 500,00**

L'endettement de la Commune – les emprunts de la Commune

Endettement jusqu'en 2034 Au 31 décembre 2023	
Capital restant	Par Habitant (base DGF 2023 = 4351 habitants)
810 K€	186 € (218 € en 2022)

1- La Capacité de désendettement au 31 décembre 2023 : **0,60** (0,90 en 2022)
c'est-à-dire, si la commune ne devait payer que la dette à la section de fonctionnement, toute la dette serait remboursée en moins de 7 mois environ.

R1 <4 ou égal	Bon
5 < R1 < 8	Moyen +
9 < R1 < 12	Moyen -
R1 > 12	Difficile

2- : Annuité de la dette x100/ recettes réelles de fonctionnement = **2,03 %** (3,30 % en 2022)
Celui-ci doit être inférieur à 20% des recettes de fonctionnement pour ne pas compromettre les équilibres fondamentaux du budget

3- taux d'endettement : dette/recettes réelles de fonctionnement : soit **15 %** (23 % en 2022)

ANNEXE 3 – LES BUDGETS ANNEXES

LES BUDGETS ANNEXES

Présentation du CA 2023
Budget Gendarmerie

CA GENDARMERIE 2023 – La section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	REALISE 2023
011 - Charges à caractère général	15 938,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014 - Atténuation de produits	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	0,00
66 - Charges financières	41 781,90
67 - Charges exceptionnelles	0,00
68 - Provisons	0,00
Total dépenses réelles	57 719,90
023- Virement à la section investissement	0,00
042- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Amortissements	579,59
Total dépenses d'ordres	579,59
Total dépenses de fonctionnement	58 299,49

FONCTIONNEMENT - RECETTES	REALISE 2023
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00
73 - Impôts et taxes	0,00
74 - Dotations, subventions et participations	45,87
75 - Autres produits de gestion courante	190 390,12
76 - Produits financiers	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00
013 - Atténuations de charges	0,00
Total recettes réelles	190 435,99
042- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Neutralisation	0,00
Total recettes d'ordres	0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	128 754,27
Total recettes de fonctionnement	319 190,26

CAF 2023 = 190 435,99 € - 57 719,90 € = 132 716,09 €

CA GENDARMERIE 2023 – La section d'investissement

INVESTISSEMENT - DEPENSES	REALISE 2023
001 - Déficit d'investissement reporté	
10 - Dotation et fonds	
13- Subventions d'investissement	
16 - Emprunts et dettes assimilés	170 299,79
275 - Dépôts et cautionnement	
Total dépenses financières hors 040 et 041	**170 299,79**
Opérations équipements	
Reste à réaliser	
Total des opérations d'équipement	**0,00**
Total dépenses réelles d'invest.	**170 299,79**
040- Opérations ordres - transfert entre 2 sections Neutralisation	
041- Opérations ordres - patrimoines transfert à l'intérieur de la section d'invest	
Total dépenses d'ordre	**0,00**
Total dépenses d'investissement	**170 299,79**

INVESTISSEMENT - RECETTES	REALISE 2023
10222 - FCTVA	
1068 - Excédent de fonct capitalisé - Dotations, fonds divers et reserves	
165- Dépôts et cautionnements	
27- Autres immobilisations financières	
024- Produits de cession	
	0,00
Total recettes financières hors 040 et 041	**0,00**
Recettes opérations	
Reste à réaliser	140 000,18
16- Emprunt et dettes	
Total recettes opérations	**140 000,18**
Total recettes réelles d'invest.	**140 000,18**
021- Virement de la section de fonctionnement	**0,00**
040- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Amortissements	**579,59**
041- Opérations ordres - patrimoines transfert à l'intérieur de la section d'invest	**0,00**
Total recettes d'ordre	**579,59**
Résultat 2022	71 641,00
Total recettes d'investissement	**212 220,77**

COMPTE ADMINISTRATIF GENDARMERIE 2023

Etablissement du résultat

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	190 435,99 €	140 579,77 €
Dépenses	58 299,49 €	170 299,79 €
Résultat brut de l'exercice 2023	132 136,50 €	- 29 720,02 €
Affectation du résultat 2022	128 754,27 €	71 641,00 €
	260 890,77 €	41 920,98 €

Résultat de clôture 2023 = 302 811,75 €

(Rappel 2022 : 200 395,27 €)

Restes à réaliser dépenses Inv		0,00 €
Restes à réaliser recettes Inv		0,00 €
Résultat net par section	260 890,77 €	41 920,98 €

Résultat net de l'exercice 2023 = 302 811,75 €

(Rappel 2022 : 340 385,27 €)

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Résultat d'investissement :	41 920,98 €
Restes à Réaliser dépenses :	0,00 €
Restes à Réaliser recettes :	0,00 €
Besoin de financement d'investissement :	41 920,98 €
Échéances 2024 en remb de capital :	- 157 574,44 €

Reste sur la section d'investissement : - 115 653,46 €

Excédent de fonctionnement : 260 890,77 €

Affectation au 1068 : 115 653,46 € (rappel 2022 : 0,00 €)

Report à la section de fonct : 145 237,31 €

(rappel 2022 : 128 754,27 €)

Présentation du BP 2024
Budget Gendarmerie

Le budget 2024 de la Gendarmerie section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2024
011 - Charges à caractère général	46 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014 - Atténuation de produits	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	0,00
66 - Charges financières	50 000,00
67 - Charges exceptionnelles	0,00
68 - Provisions	0,00
Total dépenses réelles	96 000,00
023- Virement à la section investissement	11 426,00
042- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Amortissements	600,00
Total dépenses d'ordres	12 426,00
Total dépenses de fonctionnement	108 426,00

FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2024
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00
73 - Impôts et taxes	0,00
74 - Dotations, subventions et participations	0,00
75 - Autres produits de gestion courante : loyer + refact	199 922,00
76 - Produits financiers	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00
013 - Atténuations de charges	0,00
Total recettes réelles	199 922,00
042- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Neutralisation	0,00
Total recettes d'ordres	0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	145 238,00
Total recettes de fonctionnement	345 160,00

Excédent prévisionnel de fonctionnement : 236 734,00 €

Le budget 2024 de la Gendarmerie section d'investissement

INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2024
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00
10 - Dotation et fonds	0,00
13- Subventions d'investissement	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	160 000,00
275 - Dépôts et cautionnement	0,00
Total dépenses financières hors 040 et 041	**160 000,00**
Opérations équipements	10 000,00
Reste à réaliser	
Total des opérations d'équipement	**10 000,00**
Total dépenses réelles d'invest.	**170 000,00**
040- Opérations ordres - transfert entre 2 sections Neutralisation	0,00
041- Opérations ordres - patrimoines transfert à l'intérieur de la section d'invest	0,00
043- Opérations ordres intérieur section fonct	
Total dépenses d'ordre	**0,00**
Total dépenses d'investissement	**170 000,00**

INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2024
10222 - FCTVA	0,00
1068 - Excédent de fonct capitalisé	115 653,00
165- Dépôts et cautionnements	0,00
27- Autres immobilisations financières	0,00
024- Produits de cession	0,00
Excédent d'invest reporté	41 921,00
Total recettes financières hors 040 et 041	**157 574,00**
Recettes opérations	0,00
Reste à réaliser	0,00
16- Emprunt et dettes	0,00
Total recettes opérations	**0,00**
Total recettes réelles d'invest.	**157 574,00**
021- Virement de la section de fonctionnement	**11 826,00**
040- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Amortissements	**600,00**
041- Opérations ordres - patrimoines transfert à l'intérieur de la section d'invest	**0,00**
Total recettes d'ordre	**12 426,00**
Total recettes d'investissement	**170 000,00**

Section d'investissement à l'équilibre

Présentation du CA 2023
Budget Les Vallons

CA LES VALLONS 2023 – FONCT ET INVEST

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2023	REALISE 2023
011 - Charges à caractère général	177 653,45	16 079,71
Total dépenses réelles	177 653,45	16 079,71
042- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Amortissements	375 000,00	0,00
Total dépenses d'ordres	375 000,00	0,00
Total dépenses de fonctionnement	552 653,45	16 079,71

FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2023	REALISE 2023
70 - Produits des services	187 500,00	0,00
Total recettes réelles	187 500,00	0,00
042- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Neutralisation	365 153,45	16 079,71
Total recettes d'ordres	365 153,45	16 079,71
Total recettes de fonctionnement	552 653,45	16 079,71

INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2023	REALISE 2023
001 - Déficit d'investissement reporté	9 846,55	9 846,55
Total dépenses financières hors 040 et 041	9 846,55	9 846,55
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00
Total dépenses réelles d'invest.	9 846,55	9 846,55
040- Opérations ordres - transfert entre 2 sections Neutralisation et Cession	365 153,45	16 079,71
Total dépenses d'ordre	365 153,45	16 079,71
Total dépenses d'investissement	375 000,00	25 926,26

INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2023	REALISE 2023
Total recettes financières hors 040 et 041	0,00	0,00
Total recettes opérations	0,00	0,00
Total recettes réelles d'invest.	0,00	0,00
040- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Amortissements et Cession	375 000,00	0,00
Total recettes d'ordre	375 000,00	0,00
Total recettes d'investissement	375 000,00	0,00

COMPTE ADMINISTRATIF
LES VALLONS 2023

Etablissement du résultat

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	16 079,71 €	0,00 €
Dépenses	16 079,71 €	16 079,71 €
Résultat brut de l'exercice 2023	0,00 €	- 16 079,71 €
Affectation du résultat 2022	0,00 €	- 9 846,55 €
	0,00 €	- 25 926,26 €

Résultat de clôture 2023 = - 25 926,26 €

(Rappel 2022 : - 9 846,55 €)

Présentation du BP 2024
Budget Les Vallons

Le budget 2024 « Les Vallons » section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2024
011 - Charges à caractère général	2 000,00
Dont 6015 – Achat de terrain	0,00
Dont 6045 – Achat d'études	0,00
Dont 605 - Travaux	2 000,00
Total dépenses réelles	2 000,00
7133 – Variation de stocks en cours	27 926,26
7135 – Variation de stocks fini	27 926,26
Total dépenses d'ordres	55 852,52
Total dépenses de fonctionnement	57 852,52

FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2024
7015 – Vente de terrains aménagés	27 926,26
Total recettes réelles	27 926,26
7133 – Variation de stocks en cours	2 000,00
7135 – Variation de stocks fini	27 926,26
Total recettes d'ordres	29 926,26
Total recettes de fonctionnement	57 852,52

Section de fonctionnement en équilibre

Le budget 2024 « Les Vallons » section d'investissement

INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2024
Déficit reporté	25 926,26
Total dépenses réelles d'invest.	**25 926,26**
335 – Terrains en cours d'aménagement	2 000,00
355 – Terrains aménagés	27 926,26
Total dépenses d'ordre	**29 926,26**
Total dépenses d'investissement	**55 852,52**

INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2024
Total recettes réelles d'invest.	**0,00**
335 – Terrains en cours d'aménagement	**27 926,26**
355 – Terrains aménagés	**27 926,26**
	0,00
Total recettes d'ordre	**55 852,52**
Total recettes d'investissement	**55 852,52**

Section d'investissement en équilibre

Présentation du CA 2023
Budget Les Londes

CA LES LONDES 2023 – FONCT ET INVEST

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2023	REALISE 2023
011 - Charges à caractère général	238 900,00	209 819,18
67 - Charges exceptionnelles	1 100,00	1 074,72
Total dépenses réelles	240 000,00	210 893,90
042- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Amortissements	440 000,00	0,00
Total dépenses d'ordres	440 000,00	0,00
Total dépenses de fonctionnement	680 000,00	210 893,90

FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2023	REALISE 2023
70 - Produits des services	220 000,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	20 000,00	0,00
Total recettes réelles	240 000,00	0,00
042- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Neutralisation	440 000,00	209 819,18
Total recettes d'ordres	440 000,00	209 819,18
Total recettes de fonctionnement	680 000,00	209 819,18

INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2023	REALISE 2023
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
Total dépenses financières hors 040 et 041	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00
Total dépenses réelles d'invest.	0,00	0,00
040- Opérations ordres - transfert entre 2 sections Neutralisation et Cession	440 000,00	209 819,18
Total dépenses d'ordre	440 000,00	209 819,18
Total dépenses d'investissement	440 000,00	209 819,18

INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2023	REALISE 2023
Total recettes financières hors 040 et 041	0,00	0,00
Total recettes opérations	0,00	0,00
Total recettes réelles d'invest.	0,00	0,00
040- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Amortissements et Cession	440 000,00	0,00
Total recettes d'ordre	440 000,00	0,00
Total recettes d'investissement	440 000,00	0,00

COMPTE ADMINISTRATIF
LES LONDES 2023

Etablissement du résultat

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	209 819,18 €	0,00 €
Dépenses	210 893,90 €	209 819,18 €
Résultat brut de l'exercice 2023	- 1 074,72 €	- 209 819,18 €
Affectation du résultat 2022	0,00 €	0,00 €
	- 1 074,72 €	- 209 819,18 €

Résultat de clôture 2023 = - 210 893,90 €

Présentation du BP 2024
Budget Les Londes

Le budget 2024 « Les Londes » section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2024
011 - Charges à caractère général	16 000,00
Dont 6015 – Achat de terrain	0,00
Dont 6045 – Achat d'études	16 000,00
Dont 605 - Travaux	0,00
Total dépenses réelles	16 000,00
7133 – Variation de stocks en cours	226 893,90
7135 – Variation de stocks fini	226 893,90
Total dépenses d'ordres	453 787,80
Total dépenses de fonctionnement	469 787,80

FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2024
7015 – Vente de terrains aménagés	226 893,90
Total recettes réelles	226 893,90
7133 – Variation de stocks en cours	16 000,00
7135 – Variation de stocks fini	226 893,90
Total recettes d'ordres	242 893,90
Total recettes de fonctionnement	469 787,80

Section de fonctionnement en équilibre

Le budget 2024 « Les Londes » section d'investissement

INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2024
Déficit reporté	210 893,90
Total dépenses réelles d'invest.	**210 893,90**
335 – Terrains en cours d'aménagement	16 000,00
355 – Terrains aménagés	226 893,90
Total dépenses d'ordre	**242 893,90**
Total dépenses d'investissement	**453 787,80**

INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2024
Total recettes réelles d'invest.	**0,00**
335 – Terrains en cours d'aménagement	**226 893,90**
355 – Terrains aménagés	**226 893,90**
	0,00
Total recettes d'ordre	**453 787,80**
Total recettes d'investissement	**453 787,80**

Section d'investissement en équilibre

Présentation du CA 2023
Budget Espace Santé

CA ESPACE SANTE 2023 – FONCT ET INVEST

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2023	REALISE 2023
011 - Charges à caractère général	331 200,00	310,00
Total dépenses réelles	331 200,00	310,00
042- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Amortissements	662 400,00	0,00
Total dépenses d'ordres	662 400,00	0,00
Total dépenses de fonctionnement	993 600,00	310,00

FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2023	REALISE 2023
70 - Produits des services	109 420,00	0,00
74 - Dotations, subventions	221 780,00	0,00
Total recettes réelles	331 200,00	0,00
042- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Neutralisation	662 400,00	310,00
Total recettes d'ordres	662 400,00	310,00
Total recettes de fonctionnement	993 600,00	310,00

INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2023	REALISE 2023
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
Total dépenses financières hors 040 et 041	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00
Total dépenses réelles d'invest.	0,00	0,00
040- Opérations ordres - transfert entre 2 sections Neutralisation et Cession	662 400,00	310,00
Total dépenses d'ordre	662 400,00	310,00
Total dépenses d'investissement	662 400,00	310,00

INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2023	REALISE 2023
Total recettes financières hors 040 et 041	0,00	0,00
Total recettes opérations	0,00	0,00
Total recettes réelles d'invest.	0,00	0,00
040- Opérations ordres - transfert entre 2 sections - Amortissements et Cession	662 400,00	0,00
Total recettes d'ordre	662 400,00	0,00
Total recettes d'investissement	662 400,00	0,00

COMPTE ADMINISTRATIF
ESPACE SANTE 2023

Etablissement du résultat

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	310,00 €	0,00 €
Dépenses	310,00 €	310,00 €
Résultat brut de l'exercice 2023	0,00 €	- 310,00 €
Affectation du résultat 2022	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	- 310,00 €

Résultat de clôture 2023 = - 310,00 €

Présentation du BP 2024
Budget Espace Santé

Le budget 2024 « Espace Santé » section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2024
011 - Charges à caractère général	532 000,00
Dont 6015 – Achat de terrain	150 000,00
Dont 6045 – Achat d'études	20 000,00
Dont 605 - Travaux	362 000,00
Total dépenses réelles	532 000,00
7133 – Variation de stocks en cours	532 310,00
7135 – Variation de stocks fini	532 310,00
Total dépenses d'ordres	1 064 620,00
Total dépenses de fonctionnement	1 596 620,00

FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2024
7015 – Vente de terrains aménagés	532 310,00
Total recettes réelles	532 310,00
7133 – Variation de stocks en cours	532 000,00
7135 – Variation de stocks fini	532 310,00
Total recettes d'ordres	1 604 310,00
Total recettes de fonctionnement	1 596 620,00

Section de fonctionnement en équilibre

Le budget 2024 « Espace Santé » section d'investissement

INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2024
Déficit reporté	310,00
Total dépenses réelles d'invest.	**310,00**
335 – Terrains en cours d'aménagement	532 000,00
355 – Terrains aménagés	532 310,00
Total dépenses d'ordre	**1 064 310,00**
Total dépenses d'investissement	**1 064 620,00**

INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2024
Total recettes réelles d'invest.	**0,00**
335 – Terrains en cours d'aménagement	**532 310,00**
355 – Terrains aménagés	**532 310,00**
	0,00
Total recettes d'ordre	**1 064 620,00**
Total recettes d'investissement	**1 064 620,00**

Section d'investissement en équilibre